

Webinaire "Affichage publicitaire dans les Parcs naturels régionaux : quels enjeux après la décentralisation ?"



© PNR Loire-Anjou-Touraine

"Affichage publicitaire dans les Parcs naturels régionaux : quels enjeux après la décentralisation ?"

Avec Jean-Philippe Strebler, juriste, urbaniste qualifié OPQU et maître de conférences associées à l'Université de Strasbourg, spécialiste du droit de l'affichage publicitaire.

Depuis le 1er janvier 2024, la police de la publicité extérieure a été décentralisée au profit des maires et, dans certaines situations, des présidents d'intercommunalités.

Cette évolution modifie les conditions d'application et de contrôle de la réglementation relative à la publicité, aux enseignes et aux préenseignes.

Dans les Parcs naturels régionaux, où la préservation des paysages et du cadre de vie constitue un enjeu majeur, cette nouvelle organisation interroge directement les pratiques des collectivités et le rôle des Parcs.

Quelques années après l'engagement de ce processus de décentralisation, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France propose d'en dresser un premier bilan : quelle plus-value pour les territoires ? Quelles questions juridiques se posent aujourd'hui ? Quelle adéquation entre les compétences transférées, les moyens disponibles et les ambitions des chartes de Parc ?

Le webinaire abordera également les besoins d'accompagnement et d'ingénierie : élaboration ou révision des RLP et RLPi, assistance à maîtrise d'ouvrage, diagnostic de l'affichage existant, exercice de la police de la publicité et articulation avec les objectifs de qualité paysagère portés par les Parcs.

À partir de l'expertise juridique de Jean-Philippe Strebler et des échanges avec les participants, ce webinaire permettra de faire le point sur les évolutions intervenues depuis la décentralisation, de répondre aux questions rencontrées dans les territoires et de partager les pratiques et les modalités d'accompagnement.

Inscriptions : Jeudi 29 octobre 2026 – 14h à 15h30

[Lien d'inscription ICI](#)

Publics concernés : agents des Parcs naturels régionaux, agents des communautés de communes et autres intercommunalités, services de l'État, associations de protection de l'environnement et des paysages

Date
Jeudi 29 octobre, 14:00
Contact

Nicolas Sanaa : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr